

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 15 JANVIER 2019 A 18H00**

Présents: LEMOINE Christian, FOUSSAT Philippe, ALLANIC Amandine, adjoints au Maire, McLAREN-THOMSON Julia, CAILLENS Mathieu, BERTRAN Michel, SAISSI-HASSANI Roxane

Secrétaire : SAISSI-HASSANI Roxane

Absents excusés : DESTREM Philippe, DIMON Nadine

**Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire**

- 1- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le soutien à la résolution finale du 101<sup>ème</sup> congrès de l'Association des Maires de France.
- 2- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de retrait du Syndicat Mixte du Rivesaltais et de l'Agly, des compétences travaux de voirie rurale pour la commune de Tautavel
- 3- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de retrait du Syndicat Mixte du Rivesaltais et de l'Agly, de la compétence « Télévision » pour les communes de Vingrau, Tuchan et Tautavel
- 4- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur DELBRAYELLE Didier, de céder à la commune pour 1€ symbolique sa parcelle cadastrée B2485.

Questions diverses :

- Après l'étude du rapport et analyse des propositions d'urbanismes du PADD, le Conseil Municipal approuve l'ensemble du travail effectué et les conclusions y étant proposées. Les surfaces sont maintenues dans le PLU communal.
- Le Conseil Municipal approuve le principe de la vente du vacant communal qu'elle exploite à Madame LAPORTE.
- La poursuite du partenariat, en 2019, avec Arpège en Fenouillèdes est actée par le Conseil Municipal, sous réserve cependant de la durée des travaux de l'église et des éventuels gênes occasionnés.



Le Maire,

*Bailly*  
Bernard CAILLENS

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi matin

Tél : 04 68 84 51 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : [mairie.caramany@wanadoo.fr](mailto:mairie.caramany@wanadoo.fr)



**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 28 FEVRIER 2019 A 18H00**

Présents: LEMOINE Christian, FOUSSAT Philippe, adjoints au Maire, CAILLENS Mathieu, BERTRAN Michel, SAISSI-HASSANI Roxane, DESTREM Philippe, DIMON Nadine.

Secrétaire : DIMON Nadine

Absents excusés : ALLANIC Amandine, McLAREN-THOMSON Julia,

**Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire**

- 1- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de consentir un bail commercial de 3-6-9 années à Monsieur Christophe CORBIN pour le local situé 18, Grand'rue à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019

Le Maire,



*Bailly*  
Bernard CAILLENS



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2019 A 18H00

Présents: LEMOINE Christian, FOUSSAT Philippe, ALLANIC Amandine, adjoints au Maire, CAILLENS Mathieu, BERTRAN Michel, SAISSI-HASSANI Roxane, DIMON Nadine, McLAREN-THOMSON Julia

Secrétaire : CAILLENS Mathieu

Absents excusés : DESTREM Philippe

A donné procuration : DESTREM Philippe à McLAREN-THOMSON Julia

**Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire**

- 1- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de SOURNIA à la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes
- 2- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer une redevance d'exploitation annuelle de l'espace public Place de la Mairie sur la base de 5,00€ le M<sup>2</sup>.
- 3- Suite à une demande d'achat de vacants communaux, le Conseil Municipal propose un tarif de 1500,00€ l'hectare.
- 4- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'annulation et le remplacement d'une Décision Modificative du mois de mai transfert d'investissement du compte 231 à compte 2158
- 5- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion et Administratif 2018 Principal et Eau-Assainissement, ainsi que les affectations de résultat.
- 6- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes au 1er janvier 2020.
- 7- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'étude de la rénovation de bâtiments communaux et donne son accord pour effectuer des demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental.
- 8- Questions diverses :
  - Logement de la Poste : le Conseil Municipal considérant que ce logement a besoin de travaux pour être mis en location décide de faire établir des devis et de préparer des dossiers de subvention en particulier auprès de la Région Occitanie.
  - Sur proposition de la commission fêtes et cérémonies, le Conseil Municipal retient la date du samedi 13 juillet pour programmer une animation musicale avec repas. Le défilé se fera le 14 juillet à 11H.
  - Informations au Conseil Municipal : Monsieur le Maire fait le compte-rendu
    - de travaux de curage réalisés à la station d'épuration
    - de la visite du clocher par Monsieur Robert, ingénieur du patrimoine
    - Il informe le Conseil Municipal de la dissolution de l'Association Caramany Olympique

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi matin

Tél : 04 68 84 51 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : [mairie.caramany@wanadoo.fr](mailto:mairie.caramany@wanadoo.fr)



Pétanque et des activités prévues autour du lac.

18 mai journée modélisme

28 mai Raid des Collèges

- Activités culturelles : Madame Amandine ALLANIC, adjointe déléguée à l'enfance et à la vie associative, propose pour la période estivale de financer un spectacle destiné aux enfants et un spectacle adulte proposé par la compagnie « entre 2 chaises ». Le Conseil Municipal donne son accord.



Le Maire,

Bernard CAILLENS



## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019 A 18H00**

Présents: LEMOINE Christian, FOUSSAT Philippe, ALLANIC Amandine, adjoints au Maire, BERTRAN Michel, DIMON Nadine, McLAREN-THOMSON Julia

Secrétaire : DIMON Nadine

Absents excusés : DESTREM Philippe, CAILLENS Mathieu, SAISSI-HASSANI Roxane

**Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire**

- 1- Le Conseil Municipal maintient à l'unanimité les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2018 :  
Taxe Habitation : 7,14 %  
Taxe Foncière Bâti : 14,07 %  
Taxe Foncière non bâti : 66,69 %
- 2- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les nouveaux tarifs de l'eau et l'assainissement :  
EAU 0,70€ le mètre<sup>3</sup>  
Part fixe pour l'eau 37,00€  
ASSAINISSEMENT 0,70€ le mètre<sup>3</sup>  
Part fixe pour l'Assainissement 37,00€
- 3- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder pour l'année 2019 les subventions suivantes aux Associations qui en font la demande :  
300.00 € à l'ACCA de Caramany  
300.00 € à l'Amicale des Pompiers du Centre de secours d'Ille sur Têt  
100.00 € à l'AAPPMA de Saint Paul de Febouillet  
300.00 à l'École de Caramany
- 4- Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif Principal 2019, à savoir :  
Dépenses de Fonctionnement : 340 932.60 €  
Recettes de Fonctionnement : 340 932.60 €  
Dépenses d'Investissement : 260 316.40 €  
Recettes d'Investissement : 260 316.40 €
- 5- Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif Eau Assainissement 2019, à savoir :  
Dépenses de Fonctionnement : 65 042,14 €  
Recettes de Fonctionnement : 65 042,14 €  
Dépenses d'Investissement : 33 061.20 €  
Recettes d'Investissement : 33 061.20 €
- 6- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de CAMPOUSSY à la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes
- 7- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition d'un outil informatique de lecture et d'interrogation du Cadastre par la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes

8- Questions diverses :

- Considérant que la place du château sera en partie occupée par le chantier de l'église, le Conseil Municipal décide de maintenir la traditionnelle fête des feux de la Saint Jean et de la déplacer sur la place de la mairie.
- Dans le cadre de sa politique de protection de l'environnement, le Conseil Municipal décide de ne plus utiliser de produits jetables (gobelets, assiettes) et de les remplacer par d'autres produits (biodégradables ou à réutiliser).
- Pour affirmer le caractère viticole de la commune, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association Nationale des élus de la vigne et du vin.
- Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de deux jurés d'assises, dont les noms seront transmis à la Mairie de Latour de France pour un nouveau tirage au sort.



Le Maire

Bernard CAILLENS



**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 13 JUN 2019 A 18H00**

Présents: LEMOINE Christian, FOUSSAT Philippe, ALLANIC Amandine, adjoints au Maire, BERTRAN Michel, DIMON Nadine, McLAREN-THOMSON Julia, CAILLENS Mathieu

Secrétaire : BERTRAN Michel

Absents excusés : DESTREM Philippe, SAISSI-HASSANI Roxane

**Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire**

- 1- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non valeur d'un montant de 6000,00€ sur le budget principal
- 2- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non valeur d'un montant de 1 171,67€ sur le budget de l'eau et assainissement
- 3- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le plan de financement proposé pour la réfection du toit de l'église

ENTITE	MONTANT
Région Occitanie	10 000,00 €
Département des Pyrénées-Orientales	15 000,00 €
Fondation du Patrimoine	15 000,00 €
DETR	20 000,00 €
Association sauvegarde de l'art français	5 000,00 €
FEADER dans le cadre du dispositif LEADER	16 000,00 €
Autofinancement	62 688,88 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>143 688,88 €</b>

- 4- Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les rations d'avancement de grade à 100% pour l'année 2019
- 5- Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité son opposition à l'encaissement des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune
- 6- Modification de lignes budgétaires
- 7- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 50,00€ à l'Association Solidarité Fenouillèdes
- 8- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'un règlement d'utilisation et d'une convention de mise à disposition de la salle des fêtes



- 9- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la signature de la convention ACTES avec Monsieur le Préfet afin de pouvoir transmettre tous les actes de la commune de façon dématérialisée à la préfecture.
- 10- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision de la commission d'appel d'offre de retenir l'offre de l'Entreprise Payré et Fils concernant la réfection de la toiture de l'église Saint-Etienne.
- 11- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature d'un bail dérogatoire de 8 mois avec Monsieur LAURENT Benoît pour la reprise de l'Auberge du Grand Rocher.
- 12- Afin d'honorer les factures de la réfection de la toiture de l'église en attendant le versement des subventions le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'une banque.
- 13- Questions diverses :
  - Le chantier de l'église ne devant débuter que fin juin le Conseil Municipal décide de maintenir la fête des feux de la Saint Jean sur la place du Château.
  - Le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement des habitants sera effectué en février 2020.
  - Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de débroussaillage auront lieu durant 3 jours.
  - Concernant les travaux de réfection d'une partie de la toiture de la mairie, du logement de la poste, et de la réfection d'un gîtes, des devis ont été demandés auprès de différentes entreprises.
  - La mise aux normes de la potence agricole est en cours.



Le Maire

Bernard CAILLENS





**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 16 JUILLET 2019 A 18H00**

Présents: LEMOINE Christian, FOUSSAT Philippe, ALLANIC Amandine, adjoints au Maire, BERTRAN Michel, McLAREN-THOMSON Julia, DESTREM Philippe, SAISSI-HASSANI Roxane

Secrétaire : DESTREM Philippe

Absents excusés : DIMON Nadine, CAILLENS Mathieu

**Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire**

- 1- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte d'Études et de préfiguration visant à créer un syndicat de production d'eau potable à l'échelle départementale et approuve à l'unanimité les statuts de ce Syndicat.
- 2- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fixation et la répartition du nombre des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes dans le cadre d'un accord local.
- 3- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition faite par le Crédit Agricole, de prêt à court terme à taux fixe comme ligne de trésorerie permettant financer le décalage dans le temps entre le paiement des factures du chantier de réfection de la toiture de l'église et l'encaissement des subventions.
- 4- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation des modifications des statuts du SYDEEL66 (Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays Catalan).
- 5- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la modification du plan de financement proposé pour la réfection du toit de l'église. (Annule et remplace la délibération précédemment approuvée).

ENTITE	MONTANT
Région Occitanie	10 000,00 €
Département des Pyrénées-Orientales	10 000,00 €
Fondation du Patrimoine	10 000,00 €
DETR	20 000,00 €
Association sauvegarde de l'art français	5 000,00 €
FEADER dans le cadre du dispositif LEADER	16 000,00 €
Autofinancement	72 688,88 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>143 688,88 €</b>

- 6- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la 27ème modification des statuts de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes.

- 7- Le Conseil Municipal décide d'établir un bail commercial dérogatoire de 7 mois à compter au 1er août 2019 à Monsieur LAURENT Benoit et Monsieur SOUMAORO Cheick-Abou pour le reprise du restaurant communal. (Annule et remplace la délibération précédemment approuvée)
- 8- Le Conseil Municipal donne un avis favorable au changement d'enseigne du restaurant communal et approuve le nom proposé « Le Rocher des 2 continents »



Le Maire

*Bailly*  
Bernard CAILLENS

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi matin

Tel : 04 68 84 51 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : [mairie.caramay@wanadoo.fr](mailto:mairie.caramay@wanadoo.fr)

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 A 18H30**

Présents: LEMOINE Christian, FOUSSAT Philippe, ALLANIC Amandine, adjoints au Maire, BERTRAN Michel, McLAREN-THOMSON Julia, DESTREM Philippe, SAISSI-HASSANI Roxane, DIMON Nadine, CAILLENS Mathieu

Secrétaire : DESTREM Philippe

Absents excusés : /

**Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire**

- 1- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la modification du plan de financement proposé pour la réfection du toit de l'église. (Annule et remplace la délibération précédemment approuvée).

ENTITE	MONTANT
Région Occitanie	10 000,00 €
Département des Pyrénées-Orientales	15 000,00 €
Fondation du Patrimoine	10 000,00 €
DETR	20 000,00 €
Association sauvegarde de l'art français	5 000,00 €
FEADER dans le cadre du dispositif LEADER	16 000,00 €
Autofinancement	33 162,10 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>109 162,10 €</b>

- 2- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- 3- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activité du SPANC 66.
- 4- Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs des locations des gîtes communaux sur la base des tarifs 2018/2019
- 5- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rompre toutes relations commerciales avec Monsieur LAURENT Benoît et Monsieur SOUMAORO Cheick-Abou, et d'annuler toutes les délibérations prises pour cette affaire.
- 6- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente d'une partie de la parcelle B1040 à Madame Catherine MAULLER-VIDAL.
- 7- Questions diverses :
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite de Madame Lydie LEON agent territorial à temps partiel 22/35ème à la date du 30 septembre. Madame Léon a demandé de pouvoir continuer à travailler à l'entretien des gîtes. Soucieux de ne pas multiplier le nombre de postes à temps partiel et de faciliter un recrutement sur la base d'un mi-temps, le Conseil



Municipal a contacté le Centre de Gestion 66 et la Poste (direction des agences postales) pour établir un nouveau profil de poste à temps partiel 15/35ème. Le Conseil Municipal prend acte des candidatures déjà reçues et décide de faire un appel à candidature uniquement sur la commune avant qu'une décision ne soit prise.

- Les travaux de réfections de la toiture de l'église touchant à leurs fins, Monsieur le Maire informe qu'il a été pris contact avec une entreprise « Chantier d'insertion » pour le nettoyage de l'église.
- En raison des travaux de réfection de la toiture de l'église, la commune ne participera pas aux journées du patrimoine cette année.
- Monsieur le Maire informe qu'il a été demandé un subvention pour la rénovation du gîte Bruyère.
- Les travaux de restauration et de changement de la potence agricole devrait avoir lieu dans les mois qui suivent après quelques difficultés dans le suivi du dossier par l'entreprise en charge de cette affaire.
- Monsieur le Maire signale que les démarches administratives de la mairie pour la reprise du camping ont été effectuées début juin, et que la réponse du notaire n'a eu lieu que fin août. Ce dossier devrait être finalisé mardi 24 septembre prochain.
- Le Département a voté le lancement de l'appel à candidature d'architecte pour le projet de la base nautique.
- En projet : une mise en forme du résultat des fouilles pourrait-être accessible au public dans la Maison de Pleine Nature.
- Le niveau d'eau bas du barrage va être utilisé pour la réalisation des rampes de pêche.
- Il a été soulevé quelques incivilités notamment la présence de nombreux détritux à l'aire de jeux des enfants et la présence de bidons de produits phytosanitaires dans les bacs de recyclages.



Le Maire

Bernard CAILLEN\$



## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019 A 18H00**

Présents: LEMOINE Christian, FOUSSAT Philippe, ALLANIC Amandine, adjoints au Maire, DESTREM Philippe, DIMON Nadine, CAILLENS Mathieu

Secrétaire : ALLANIC Amandine

Absents excusés : BERTRAN Michel, McLAREN-THOMSON Julia, SAISSI-HASSANI Roxane,

**Sous la présidence de Bernard CAILLENS, Maire**

- 1- Le Conseil Municipal après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2018, adopte ledit rapport, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), et décide de renseigner et publier les indicateurs de performances sur le SISPEA.
- 2- Le Conseil Municipal après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018, adopte ledit rapport, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) et décide de renseigner et publier les indicateurs de performances sur le SISPEA.
- 3- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention de mandat des gîtes ruraux communaux avec Madame McLaren-Thomson Julia.
- 4- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le virement d'une partie des salaires du budget eau-assainissement sur le budget de la commune.
- 5- Le Conseil Municipal accepte par 6 voix pour et 1 abstention l'attribution d'une indemnité pour le concours du receveur municipal.
- 6- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer une convention avec le Centre de Gestion afin de le désigner comme délégué à la Protection des Données Personnelles de la commune.
- 7- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente d'OAT pour répondre à un besoin de trésorerie.
- 8- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Pépinière Départementale la mise à disposition de plans et d'arbustes.
- 9- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une motion contre la fermeture de la Trésorerie d'Ille sur Têt.
- 10-DM budgétaire
- 11- Questions diverses :
  - Monsieur Bernard CAILLENS et Monsieur Christian LEMOINE informent le Conseil Municipal de l'installation par l'entreprise SAUR d'une nouvelle potence agricole sur le site de la cave coopérative.

- Monsieur le Maire fait le compte rendu au Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue à la Communauté de Communes avec ENEDIS à propos de la pose des compteurs Linky. Le déploiement sur Caramany devrait commencer en décembre.
- Le Conseil Municipal retient la date du vendredi 20 décembre suite à la proposition de Walid SAISSI-HASSANI d'organiser un concert au profit de l'église Saint-Etienne

Le Maire



Bernard CAILLENS

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi, et jeudi matin

Tel. : 04 68 84 51 85 - Fax : 04 68 84 54 77 - Mail : [mairie.caramany@wanadoo.fr](mailto:mairie.caramany@wanadoo.fr)